



Compte-rendu des élu-e-s CGT à la CAP 14 et 15 décembre 2016

Adjoints administratifs des Administrations de l'Etat

Commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des AAAE des MEEM/MLHD

Encore des injustices et des chefs de service qui confondent « le tableau d'avancement » ...de grade, (déroulement de carrière) et « la liste d'aptitude » (promotion dans le corps des SACDD) !



C'est toujours la misère !!!



Vos élu-e-es CGT à la CAP nationale :

AAP1	Nelly WESTEEL, DREAL Aquitaine , élue à la CAP locale de région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (Nouvelle Aquitaine)	nelly.westeel@developpement-durable.gouv.fr	SN PTAS CGT
AAP1	Monique ESQUENET, VNF / DT Nord-Pas de Calais ancienne élue à la CAP locale de VNF	monique.esquenet@vnf.fr	SN PTAS CGT
AAP1	Nathalie REPILLET, DREAL Pays de la Loire élue à la CAP locale de la région Pays de la Loire	nathalie.repillet@developpement-durable.gouv.fr	SN PTAS CGT
AAP1	Nicolas PORLE, CEREMA / Dtec ITM élu à la CAP locale du CEREMA	nicolas.porle@cerema.fr	SN PTAS CGT
AAP2	Pascal RICAUD, DDT du Gers , élu à la CAP locale de la région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées (Occitanie)	pascal.ricaud@gers.gouv.fr	SN PTAS CGT
AAP2	Denis Eychenne, DDTM des Bouches-du-Rhône , élu à la CAP locale de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)	denis.eychenne@bouches-du-rhone.gouv.fr	SN PTAS CGT
AA2-AA1	Carine CHAZALET, DIR Centre Est élue à la CAP locale de la région Auvergne-Rhône-Alpes	carine.chazalet@developpement-durable.gouv.fr	SN PTAS CGT
AA2-AA1	Marie-José LEILIARD, DDTM des Côtes d'Armor élue à la CAP locale de la région Bretagne	marie-jose.leliard@cotes-darmor.gouv.fr	SN PTAS CGT

A siégé comme expert à cette CAP sur le TAAA2-AA1 :

Francette Emboulé, Syndicat CGT d'Administration centrale	francette.emboule@i-carre.net	SYNDICAT CGT Adm. Centrale
---	--	-------------------------------

CAP « PROMOTIONS 2017 » des AAE des 14 et 15 décembre 2016

Examen des tableaux d'avancement de grade

N.B. : aucune demande de mobilité n'ayant été effectuée auprès des établissements publics qui relèvent de la CAPN, le cycle 2017-3 n'est pas inscrit à l'ordre du jour de cette CAP.

Sommaire

- Déclaration liminaire CGT..... page 3
- Réponses de l'Administration..... page 7
- Intégrations, Titularisations..... page 8
- Conditions et règles pour les avancements de grades..... page 9
- Promus par région ou service (AA1, AAP2 et AAP1) page 9
- **Modalités de reclassement suite aux changements de grades et modalités de reclassement dans les nouvelles « grilles PPCR »** page 19
- « Grille type C » (Annexe III PPCR) : pour consulter les « INM »..... page 21
- PPCR et Retraite pour les catégories C..... page 22
- Grilles des salaires au 01/01/2017 (voir l'annexe du compte-rendu)

Rappel des compétences de la CAP nationale

La gestion du corps des adjoints administratifs reste déconcentrée : 1 CAP au niveau national et des CAP locales.

Depuis le 4 décembre 2014 (date des dernières élections professionnelles) : les CAP locales des DIR ont été supprimées (rattachement aux CAP locales de la DREAL, siège de leur DIR) et une CAP locale du CEREMA a été créée comme cela avait été fait pour VNF en avril 2013.

CAP nationale : pour qui ?

- pour tous les agents relevant également d'une CAP locale (CAP régionales, la CAP locale d'Administration centrale, de VNF, du CEREMA ...)

Pour quel examen ?

Tableaux d'avancement de grade uniquement
les autres actes relèvent de la compétence des CAP locales

- pour tous les agents des établissements publics sauf de VNF et du CEREMA
- y compris pour les agents des Parcs nationaux,
- pour les agents qui ne relèvent pas d'une CAP locale
- pour les agents en position de détachement (art. 14 du décret 85-986)

Tableaux d'avancement de grade +
mobilités, détachements, intégrations, réductions d'ancienneté, disponibilités, réintégrations, titularisations, sanctions disciplinaires ...

PROMOTION

Les promotions pour l'accès au corps supérieur (par LA) sont examinées par la **CAP des SACDD**.

TA (Tableaux Avancements de grade) **dans le même corps ≠ LA** (Liste Aptitude) **pour accéder au corps supérieur**

MOBILITÉ

C'est la **CAP du service d'accueil (CAP locale)** qui examine la demande de mutation.

- 1^{er} cas : le service demandé dépend d'une CAP locale : c'est alors cette CAP qui sera compétente (CAP « régionale » ou CAP d'Administration Centrale ou CAP de VNF ou encore CAP du CEREMA)
- 2^{ème} cas : le service demandé relève de la compétence de la seule CAP nationale **si c'est** un établissement public sauf VNF et le CEREMA, **ou** un service rattaché au SG du ministère et qui n'a pas de CAP locale : ANAH, ANCOLS, ENIM, ENTPE, IFSTTAR, ENPC, IGN, Parc national (tout service qui ne dépend pas d'une CAP locale).

Déclaration des élu-e-s CGT lue en préalable à la CAP

Cette séance s'ouvre dans un contexte général délétère. La plupart des politiciens, au pouvoir ou pas, multiplient les déclarations sur leurs programmes de déréglementation et de démolition des services de la Fonction Publique. Cette surenchère nauséabonde est insupportable pour des Personnels contraints de vivre au quotidien le mode dégradé et l'absence de sens de leurs fonctions, désormais presque considérés comme une situation quasi-normale.

Toujours moins de fonctionnaires et agents publics, incessantes réorganisations, transferts de compétences, externalisations, etc : pour nos gouvernants, il s'agit simplement de continuer une politique appliquée depuis plusieurs décennies. Mais celle-ci s'est toujours avérée inefficace, ses effets ravageurs pour le rendu de service aux usagers, coûteuse pour les contribuables et source de souffrance pour les agents publics !

Les effets de ces politiques d'austérité se traduisent directement dans les carrières des adjoints administratifs, qui la subissent de plein fouet : non seulement il faut travailler en mode dégradé, mais en plus sans perspective de déroulement de carrière et l'absence de reconnaissance des qualifications !

Cette année, les points figurant dans toutes les déclarations liminaires aux CAP locales et aux CAP nationales des SACDD, Dessinateurs, TSDD portent sur notre actualité, à savoir le plan de requalification, l'application du PPCR, la mise en place du RIFSEEP, les conséquences de la réforme territoriale, etc.

Jamais autant de questions ont été posées par les agents, par leurs représentants élus et mandatés. A l'incurie de l'administration s'ajoutent les non réponses dans les réunions des instances : CT locaux, CA, CAP, CHSCT ou CTM. Tout le monde se renvoie la balle, personne n'est jamais le « bon » interlocuteur ou le « bon » responsable (responsable ZGE, ministère, DGAFP, services employeurs).

Dans les services du ministère et de ses établissements publics, l'austérité est devenue le mode de fonctionnement :

- ✓ diminution constante des moyens alloués, avec les impacts désastreux sur les effectifs, les missions, les charges de travail... alors même que les objectifs pour les services sont en croissance permanente.
- ✓ fermetures de sites, réorganisations et réformes incessantes, afin de suivre des projets pluriannuels stratégiques entraînant des mobilités forcées, des transferts de missions, des pertes de compétences et du stress pour les agents.

Dans le cadre de cette CAP, nous tenons particulièrement à attirer votre attention sur la baisse continue des effectifs qui conduit à l'épuisement des agents. En effet, depuis plusieurs années trop de postes restent non pourvus à l'issue des CAP mobilité. Le travail est réparti entre ceux qui restent et sont surchargés de travail, en grande difficulté, voire en burn-out. Nous jugeons intolérables ces situations qui s'apparentent à la pénibilité. **Nous exigeons que le portefeuille de ces agents soit allégé sans les pénaliser et ni les «écarter des avancements ».**

NOUVEAUX OUTILS DE GESTION

Les conditions de travail ne sont pas non plus simplifiées avec les nouveaux outils de gestion.

Nous ne comptons plus le nombre d'Adjoints Administratifs nous faisant part de la perte de temps générée par certains outils, tels « Chorus nouvelle com », « Ogur » ou « Chorus DT ». Les pertes de temps et l'augmentation des charges de travail sont importantes, alors que les performances de ces applications restent à prouver, et ne font souvent que complexifier les tâches.

S'agissant de « Chorus DT », son utilisation s'avère compliquée pour les agents qui ne l'utilisent pas régulièrement et les validations requises à plusieurs niveaux tendent à rallonger le temps d'attente des remboursements des frais engagés pour les déplacements ; « Chorus nouvelle com » impose des procédures de contact avec le PSI plus lourdes, moins rapides...

RIFSEEP

La proportion de régime indemnitaire est toujours plus importante dans la rémunération. Et les parts modulables prennent le pas sur les parts fixes. Nous ne cesserons de le répéter : cela est incompatible avec les missions de Service Public !

L'individualisation des compétences va de pair avec les pertes d'effectifs et donne à nos dirigeants les moyens de procéder à la casse des services.

Les adjoints administratifs ont pris note de l'augmentation de 65 € de leur IFSE annuelle, mise en paiement sur la paye de décembre, au titre de 2016 (c.f. [note de gestion du 24.10.2016](#)).

« Avec 5,42 € / mois en plus, nous allons pouvoir faire des folies en fin d'année !!! »

Cette augmentation ne compensera pas les inégalités générées par ce nouveau système au mérite qui va développer à outrance la rémunération individuelle. Pour deux agents du même grade, les rémunérations pourront être distinctes selon les postes occupés. Sans parler des inégalités déjà existantes qui sont cristallisées pour 4 ans...

La CGT dénonce également la [note de gestion du 30.09.2016](#) fixant les modalités d'application du RIFSEEP pour les adjoints administratifs :

- **2 groupes de fonctions pour les adjoints administratifs**, alors que toutes les organisations syndicales n'ont eu cesse de répéter que le classement en 2 groupes de fonctions était une ABERRATION pour des agents de catégorie C ;

- **non respect des textes de référence** : notre ministère se distingue en ne prenant pas en compte la mobilité au sein d'un même groupe de fonction, comme prévu par le décret et la circulaire Fonction Publique. « La valorisation des changements de fonctions au sein d'un même groupe de fonctions n'est pas retenue » : ce qui laisse entendre qu'une dévalorisation n'est pas exclue...

- **entrave à la mobilité** : dans le cadre de la garantie du MAINTIEN DE RÉMUNÉRATION, « le montant mensuel de l'IFSE est égal à celui perçu mensuellement par l'agent dans son ancien régime indemnitaire TANT QU'IL NE CHANGE PAS DE POSTE.. »,

Nous vous demandons quelle procédure de classement dans les groupes de fonctions sera appliquée.

Concernant la prise en compte des promotions au titre de 2016 entraînant un changement de montant de l'IFSE, quid des adjoints administratifs ayant bénéficié d'un TA (avancement de grade), d'un examen ou d'un concours professionnel, d'une inscription sur LA ?

PPCR

Le protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) n'a pas été signé par la CGT. Force est de constater que la réalité de son application nous donne pleinement raison.

À compter du 1^{er} janvier 2017, avec la mise en vigueur du PPCR, l'avancement dans le grade va s'allonger. Cela se traduira par une perte du pouvoir d'achat. Pour compenser cette perte, il existe une seule vraie solution : l'augmentation des ratios d'avancements de grades.

PLAN DE REQUALIFICATION 2016

Il s'agit d'une immense déception, d'un sentiment de trahison et de démotivation professionnelle !

Les promesses ne sont pas tenues par la DRH : les 600 requalifications de C en B qu'on nous a fait miroiter pour 2016 se sont transformées en 180 postes !

C'est une "petite déconvenue" car les 900 requalifications de C en B dans la filière administrative (comprenant aussi les Syndics de gens de mer), les 2/3 en liste d'aptitude (LA) et 1/3 en examen professionnel (EP) restent à l'ordre du jour... mais ce sera **sur 5 ans au lieu de 3 !!! De 2016 à 2020**, à raison de **180 poste d'avancement de grade par an** ; pour 2017, la requalification s'effectuera uniquement par LA.

Nous demandons la garantie de maintien des adjoints administratifs promus sur leurs postes et dans leurs services en cas de promotions dans le cadre du plan de requalification s'ils le souhaitent.

PLAN DE REQUALIFICATION 2017

Aujourd'hui, dans plusieurs services, des réunions de concertation pour la liste d'aptitude 2017 se sont déjà tenues, ou bien sont programmées, sans aucune consigne de la DRH. Les élues CGT à la CAP des SACDD l'ont déjà signalé lors de la séance des 8 et 9 novembre dernier. Elles ont demandé quels seront les critères retenus (prise en compte des fusions de région entre-autres ?), quel sera le fonctionnement de la CAP : une CAP regroupant les deux exercices (LA classique et LA plan de requalification) ou deux CAP comme cette année ?

La présidente de la CAP a répondu qu'une réflexion est en cours au sein de la DRH sur la note de gestion "plan de requalification 2017" et le calendrier associé.

Nous vous rappelons que ce ne sont pas les mêmes critères à appliquer pour les 2 listes d'aptitude.

Nous vous demandons de nous communiquer les instructions envoyées aux services (aux OS et a minima aux élu-e-s aux CAP concernées !).

Quelles mesures prendrez-vous concernant les réunions de concertation qui se seront tenues sans information préalable ?

Sur les inversions de carrières liées au PPCR

La Secrétaire Générale du ministère a dit que cette question relevait en premier lieu de la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique), qui l'a inscrite à son programme de travail. Elle a décidé, dans l'immédiat, d'établir une liste complémentaire, afin qu'aucune promotion ne soit perdue en cas de désistement.



Sous l'impulsion de la CGT, la Fonction publique s'était engagée à se pencher sur le problème dès le second trimestre 2016. Relancée par l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT, à l'occasion de la journée d'action du 29 novembre, et après remise des 2500 premières signatures de la pétition, la ministre de la Fonction publique a répondu à la CGT le 5 décembre 2016 : elle nous assure que ses services examineront la difficulté soulevée après la finalisation des derniers textes actuellement en préparation.

Une pétition « **Avoir une promotion et gagner moins : c'est NON !** » a été lancée par le SN PTAS CGT. Afin de peser sur la décision de la Ministre de la Fonction Publique, nous invitons chacune et chacun, et quelle que soit sa catégorie, à signer cette pétition. Elle est en ligne notamment sur le [site http://www.snptas-cgt.net](http://www.snptas-cgt.net).

LOI SAUVADET

Alors que le "dispositif Sauvadet" a été prolongé jusqu'en 2018, nombreux sont les chefs de services qui n'ont pas fait la distinction entre le tableau d'avancement (TA) "AA1 classique" et le TA "AA1 déprécarisé" ! (cf. CR de concertations et PV de CAPL).

Au Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat (CSFPE) du 14 novembre dernier, a été annoncée une seconde prolongation du dispositif jusqu'en 2020. **En toute logique, ces deux TA doivent donc être examinés séparément jusqu'à cette date.**

La CGT tient aussi à répéter qu'elle n'admet toujours pas le positionnement de la politique ministérielle quant à la gestion du TA à AA1 pour les agents titularisés dans le pied de corps des Adjoints Administratifs (AA2). Ces agents, qui ont pour la plupart d'entre-eux, travaillé plus de 10 ans dans notre ministère, sont non seulement reclassés au « mini-grade » d'AA2, mais se voient aussi appliquer les critères restrictifs contenus dans les textes. En effet, seul est pris en compte dans le calcul de l'ancienneté le temps passé à exercer des fonctions administratives, élément allant à l'encontre de l'esprit de la loi de « dé-précarisation ».

Au regard de la gestion de l'Administration, **nous conseillons aux agents concernés de ne pas choisir une intégration dans le corps des AA2 s'ils n'assuraient pas des fonctions administratives, mais d'intégrer le corps des adjoints techniques (même rémunération).**

AVENIR DES DIR

L'avenir des DIR est menacé. Les personnels, déjà très impactés par la mise en place du PPCR, du RIFSEEP, sont dans l'incertitude quant à la pérennité de leur service.

En effet, après les mises en concession et le plan de relance qui ont déjà transféré une partie du réseau routier national, le transfert des compétences routières aux métropoles offre la possibilité de déclasser d'autres sections. Dans certaines régions, le désengagement de l'État au profit des métropoles va bon train. Ce sont des dizaines de kilomètres de voies perdus, impactant aussi bien les personnels administratifs et techniques que les personnels d'exploitation.

L'affirmation suivante, reprise à la direction d'une DIR : « *Quand on est fonctionnaire, on obéit ou on démissionne* » montre bien combien le climat social est délétère.

Dans ces conditions, les C administratifs sont, comme souvent, la dernière roue du carrosse et sont plus que jamais les victimes de ces situations.

RÉGIONS FUSIONNÉES

Dans les régions fusionnées, les problèmes d'organisation sont décuplés. Diverses réunions de services ont été multipliées (service, unité, coordination entre services), mais aussi les CAP locales, avec une croissance de la fréquence des déplacements.

La gestion des agendas est un casse-tête, certains encadrants passant plus du quart de leur temps dans des réunions régionales.

Les temps de trajet nécessitent des délais de route énormes.

Même la gestion des salles de réunion est devenue aussi compliquée qu'à La Défense.

Les coûts explosent, car les budgets prévus pour ces déplacements ont été sous-estimés.

Dans le tumulte de ces réorganisations, de nombreux postes (toutes catégories confondues) restent non pourvus lors des cycles de mobilité. Cela accentue la pression sur les agents.

Des responsables hiérarchiques avancent les raisons de service pour inciter leurs agents à ne pas exercer leurs mandats syndicaux, prétextant des réunions trop nombreuses et trop rapprochées.

L'organisation des réunions de CAP locales est chaotique, avec des ordres du jour pléthoriques, des amplitudes horaires énormes, des frais de déplacements en dépassement...

Vous avez dit « dialogue social » ?

DÉROULEMENT DE LA CAP :

◆ **Avancements de grades des plus anciens**

Nous constatons encore cette année, au vu des listes des agents proposés, que les agents les plus anciens sont très souvent en fin de liste. Pire, certains-nes ne sont même pas retenus-es lors des réunions de concertation. Or, beaucoup d'entre eux totalisent plus de 25 ans d'ancienneté dans leur grade, remplissent les conditions statutaires et répondent aux règles de gestion. Malgré nos nombreux signalements, rien n'est fait pour faire cesser ces injustices. Aujourd'hui, nous insistons sur le fait qu'il est primordial d'étudier les dossiers de tous les agents se trouvant dans cette situation, pour leur permettre un déroulement de carrière décent.

◆ **« Reliquats de listes »**

Concernant les **reliquats de listes** d'une année sur l'autre (en CAP et en concertation locale), le retour d'expérience des dernières années nous contraint à demander une modification de la règle.

La pratique n'a de sens que lorsqu'un consensus a été trouvé entre les élu-e-s et l'administration. Or dans le cas contraire, seule la liste de l'administration est prise en compte l'année suivante. Les élu-e-s se réfèrent à la leur et continuent de la défendre, en toute logique. La qualité du dialogue social s'en trouve donc dégradée.

La CGT demande de conserver sur l'année suivante **uniquement les reliquats des concertations locales et des CAP résultant d'un accord consensuel entre l'administration et les organisations syndicales. Nous souhaitons que la prochaine note de gestion le spécifie et vous demandons d'étudier avec attention cette requête.**

◆ **Prise en compte des désaccords en CAP locale**

Les listes de propositions des CAP locales n'ayant pas fait l'objet d'un consensus avec les élu-e-s devraient être réexaminées par la CAP nationale. En effet, sans accord en CAP locale, c'est la liste proposée par l'administration qui est transmise à la Centrale sans tenir compte des propositions des élu-e-s en CAP locale. Les PV des CAP signés nous permettent cet examen. Depuis quelque temps, nous étions contraints de valider les noms proposés par les harmonisateurs, faisant fi des représentants du personnel locaux. Nous refusons d'adhérer à cette pratique. **Nous vous demandons, Madame la présidente, de ne pas réaliser les exercices à venir dans ces mêmes conditions.**

◆ **Concertations locales**

Lors de la préparation de la CAP nationale, les élu-e-s auraient dû recevoir plus de 160 compte-rendus de concertations locales. Après plusieurs relances, nous avons réussi à obtenir un peu plus de 140 compte-rendus.

Nous avons constaté que 20 % au moins d'entre-eux n'indiquaient pas les choix issus de la concertation et/ou ne rapportaient pas l'ensemble des débats...ne respectant donc pas la circulaire annuelle de principes de gestion des promotions (c.f. paragraphe 6-4 de la circulaire "Promotion 2017", page 13). Les élu-e-s CGT le dénoncent depuis 2 ans ! (c.f. nos précédentes déclarations préalables aux CAP).

Si certains membres de cette CAP, représentants de l'administration et élu-e à la CAP, se contentent d'une simple liste de propositions ou d'un relevé de décisions, la CGT ne l'accepte pas. Nous ne siégeons pas pour retenir les seuls agents proposés par les services. Ce n'est pas notre conception du rôle d'un représentant élu par les personnels. Tout agent devrait bénéficier du même examen de sa situation lors d'une réunion de concertation locale, qu'il soit en poste dans une DDT-M, une DIR, une DREAL, en Administration Centrale ou dans un Établissement Public, etc.

Le travail des représentants des personnels locaux doit être respecté. Or, beaucoup trop souvent, leurs avis ne sont pas pris en compte et leurs propositions systématiquement rejetées, les arguments qu'ils avancent, occultés. Les compte-rendus sont signés par le directeur, rarement par tous les participants à la réunion. Nous ne savons même pas si ces compte-rendus leur ont été adressés. C'est consternant et révoltant.

◆ **Concernant les arguments opposés par certains chefs de service pour motiver leurs avis défavorables, nous ne pouvons que nous insurger.**

En effet, les fonctions exercées par les agents ne sont pas l'élément essentiel pour un avancement de grade, cette considération étant déplacée s'agissant notamment d'un adjoint administratif. D'autant plus qu'aujourd'hui les postes ne sont pas toujours « choisis », du fait des mobilités imposées suite aux multiples réorganisations de services. Statutairement, un agent de catégorie C n'est tenu d'exercer que des tâches d'exécution.

Si ce n'est pas le cas, c'est à l'administration de requalifier soit l'agent, soit le poste, en catégorie B !

Enfin, nous réitérons notre demande d'une réunion de travail avec la DRH, déjà formulée suite à la pré-CAP du 1^{er} décembre 2016, et demeurée sans réponse à ce jour. Dans notre lettre ouverte qui accompagnait cette demande, nous avons demandé également une note spécifique pour rappeler aux chefs de services le respect des points évoqués, dans le souci d'un réel dialogue social de qualité.

Avez-vous une réponse à nous transmettre ?

Nous vous remercions (pour votre écoute).

Les élu-e-s CGT

Réponses de l'Administration

Sur les inversions de carrières, la présidente de la CAP a dit que la Fonction Publique (FP) s'était effectivement emparée du sujet. Elle a ajouté qu'elle savait que le dernier arrêté - ingénieurs - était à la signature et que l'on pouvait penser que la FP allait tenir ses engagements concernant les inversions de carrière.

Sur la situation des agents promus en B par examen professionnel, concours, liste d'aptitude en 2016, et en 2015, (visés dans la **pétition** « **Avoir une promotion et gagner moins : c'est NON !** » en exigeant notamment des mesures dérogatoires immédiates pour les fonctionnaires pénalisés avant la revalorisation de la grille de catégorie B), la présidente de la CAP a fait remarquer que les agents avaient aujourd'hui la possibilité de renoncer à leur promotion et que c'était « tant mieux pour les agents promus en 2016 » car c'est trop tard pour les agents promus auparavant.

Les élu-e-s CGT et FO ont réagi en signifiant que l'on ne pouvait pas dire ça comme cela.

Sur le plan de requalification 2017, l'administration a confirmé que les textes étaient signés pour le plan sur 5 ans pour les TSDD, pour les passages de C en B technique et indiqué que les textes pour les passages de C en B administratif étaient à la signature.

Date programmée de la CAP SACDD : la CAP est bien prévue au 1^{er} trimestre 2017, plutôt fin mars.

Circulaire de gestion des promotions 2017 : elle est en cours de signature.

Les deux listes d'aptitude (« LA classique » et la « LA Plan de requalification ») : ce sera une seule CAP qui cumulera les deux exercices.

Les élu-e-s CGT, déterminé-e-s à obtenir les réponses à toutes leurs questions, ont rappelé les éléments de leur déclaration liminaire en précisant que certaines des questions avaient été posées également les 8 et 9 novembre par leurs élu-e-s à la CAP des SACD.

Critères : « les critères seront forcément élargis ».

Nouvelles régions : nous avons appris que le périmètre des nouvelles régions serait pris en compte, charge aux harmonisateurs de faire le cumul des propositions. Ces derniers n'auront à faire des fiches que pour les nouvelles propositions puisque les propositions 2016 établies en juin 2016 sont récentes.

Harmonisations : Les propositions devront être harmonisées fin janvier pour une CAP fin mars.

La CGT a dû réitérer plusieurs fois sa demande concernant la communication des propositions aux organisations syndicales : la présidente de la CAP a répondu que les listes seraient transmises aux élu-e-s des CAP compétentes.

Reliquats : l'administration a rappelé que les propositions avaient été faites initialement pour 600 postes en 1 an avec 183 agents promus pour 2016 et que l'exercice pour le plan de requalification se ferait encore 4 fois. « En conséquence, les services ne pourront pas « reproposer » tout le monde ».

Concernant les réunions qui se sont déjà tenues dans les services sans aucune directive : la CGT a demandé l'annulation de ces réunions.

La présidente de la CAP a considéré que ce n'était pas si mal que les services aient commencé à travailler...

Pour les élu-e-s CGT, le manque de moyens alloués aux missions RH et les calendriers serrés que nous connaissons tous ne constituent pas un « alibi » pour faire tout et n'importe quoi. Les chefs de services n'ont pas à prendre de décisions sans textes.

Sur la loi Sauvadet, la présidente de la CAP dit qu'il y aurait à nouveau 2 tableaux d'avancements distincts en 2018, comme cette année (TAAA « classique » et TAAA1 « déprécarisés »).

Pour la prolongation du dispositif jusqu'en 2020, elle ne peut pas répondre.

Les gestionnaires (MGS 2) ont constaté, comme les élu-e-s CGT à la CAP, que plusieurs services n'avaient pas respecté la « circulaire promotion » 2017 en examinant lesancements à ce grade sans distinction.

La CGT a dénoncé le fait qu'un responsable de zone de gouvernance (RZGE) ait fait la même chose alors même qu'un des services de son périmètre ait respecté la circulaire en examinant bien les deux tableaux séparément !

La réponse de la présidente de la CAP : la DRH peut rappeler aux services l'importance de respecter les consignes de la circulaire mais ne peut pas pour autant se substituer au local.

Les élu-e-s ont salué le travail qu'a dû réaliser par MGS2 pour répertorier les agents « déprécarisés » afin de les mettre dans le tableau d'avancement correspondant.

Sur le RIFSEEP, concernant les changements de montant de l'IFSE, l'administration a affirmé que pour les promotions comme pour les mobilités, serait retenue la situation la plus favorable pour l'agent. Les modifications ne sont pas encore faites car tout est réalisé par la DRH /CRHAC et cela représente un travail de titan.

La CGT saura le rappeler !

Sur les tableaux d'avancement, la présidente de la CAP a répondu favorablement à la demande des élu-e-s CGT (approuvée par les élu-e-s FO) concernant la prise en compte des reliquats à la seule condition qu'ils résultent d'un consensus (administration/organisations syndicales). **Elle s'est engagée à écrire que « lorsqu'il y a des reliquats, ces derniers peuvent être rediscutés en CAP locale ».**

Sur la réunion de travail avec la DRH demandée par la CGT, la présidente a accédé à la demande des élu-e-s CGT et proposé de **fixer une date dès janvier 2017.**

Intégrations

Ci-dessous les demandes d'intégration directe dans le corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat ayant reçu un **avis favorable de la CAP** (Les grades d'origine et les grades d'accueil sont les mêmes).

Date d'effet de l'intégration : 01/01/2017

NOM - Prénom	Service d'Origine	Service d'Accueil	Grade
BIDET Audrey	Fonction publique hospitalière	ENSM	AA2
BROUILLARD Claire	Fonction publique hospitalière	ENIM	AA2
KOUATA Touine	Mairie de Papaïchton	Parc amazonien de Guyane	AA2
NECTOUX Sophie	Fonction publique territoriale	ENIM	AAP2
PEN Stéphanie	Ministère de l'intérieur	ENIM	AA1
PERRET Nathalie	Fonction publique hospitalière	Parc national PN de Port-Cros	AA2
POREE Denis	ENIM	ENIM	AA1

Titularisation

Un agent contractuel recruté le 01/01/2016 au grade d'AA1 a reçu l'avis favorable de la CAP pour sa titularisation au 01/01/2017 :

NOM - Prénom	Grade	Service d'affectation	Date de recrutement	Date de titularisation
TAMIC Marielle	AA1	ENIM	01/01/2016	01/01/2017

Avancements de grades au titre de l'année 2017 : date d'effet au 01.01.2017

Les taux sont identiques à ceux de 2016 : plan triennal 2015-2016-2017.

Nombre de postes et conditions requises pour être « proposé » :

◆ TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'AAP1 : TAUX : 20 %

Conditions statutaires : AAP2 au 6e échelon depuis au moins 2 ans et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade au 31/12/2017.

288 avancements pour 1457 proposables au 31/12/2017 (285 avancements pour 1587 proposables au 31/12/2016)

Nombre de proposés : 451 (A noter : 12 agents ne remplissant pas les conditions statutaires, 5 agents radiés du corps suite à leur réussite à un examen professionnel ou LA, 1 agent décédé en 2016 et 1 agent en prolongement d'activité jusqu'au 16.06.2016, 1 agent retraité au 01/01/2017, 3 agents détachés).

◆ TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'AAP2 : TAUX : 17 %

Conditions statutaires : AA1 au 5e échelon comptant au moins 6 ans de services effectifs dans le grade au 31/12/2017.

Règles de gestion spécifique : au moins 10 ans de services publics au 31/12/2017.

156 avancements pour 1 029 proposables au 31/12/2017 (167 avancements pour 1197 proposables au 31/12/2016)

Nombre de proposés : 250 (A noter : 5 agents ne remplissant pas les conditions statutaires, 8 agents radiés du corps suite à leur réussite à des examens professionnels et 1 agent proposé à LA SACDD dans le cadre du plan de requalification 2016, 1 agent décédé, 1 agent en détachement sans limitation de durée, 4 agents détachés)

◆ TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'AA1 : TAUX : 20 %

Conditions statutaires : AA2 au 5e échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans le grade au 31/12/2017.

46 avancements pour 289 proposables au 31/12/2017 - Proposés : 94 (A noter : 1 agent ne remplissant pas les conditions, 5 lauréats à l'exa. Pro. AA1 session 2016 et 1 agent radié du corps suite réussite à l'exa. pro.SACCD classe sup., session 2016) **N.B. : pas d'exa. professionnel à AA1 pour 2017** (55 avancements par TA + 33 par examen professionnel pour 262 proposables au 31/12/2016)

◆ TABLEAU D'AVANCEMENT AA1 « déprécarisés * » : TAUX : 20 %

Mêmes conditions statutaires que pour l'inscription au TAA1 « classique »

6 avancements pour 66 proposables au 31/12/2017 - Proposés : 39 (dont 1 agent ne remplissant pas les conditions statutaires) (10 avancements pour 68 proposables au 31/12/2016)

* agents recrutés dans le cadre de la loi 2012-347 (loi de déprécarisation)

ADMINISTRATION CENTRALE (AC)

Tableau d'avancement à AAP1

VAN DER CRUYSSSEN Sophie.....	SG
LAMBERT Carole.....	DGEC
DE TEMMERMAN M-H.....	SG
HAMITI Akli.....	CGEDD
TAPIN Philippe.....	SG
TICHIT Arnaud.....	CGDD
COURAGE Elisabeth.....	CMVRH
GUIHARD Sylvie.....	SG
DEROLEZ Marie-Astrid.....	DGALN
FOUGEROUX Françoise.....	DGITM
MARCIANO Marc.....	SG
ROZIER Chantal.....	ENTE
MARLU Jeannine.....	DGPR
VALENTIN Nicole.....	CMVRH
JUPIN Philippe.....	SG
TONI Chrystelle.....	SG
ACEF Fatiha.....	Cabinet
BRIDE Chantal.....	SG
DE SANTA BARBARA-WILLE Michèle.....	CMVRH
SAUMADE Catherine.....	SG
PIGEAU Sandrine.....	CGDD
JULAN Suzanna.....	SG
MAIRET Annick.....	DGALN
SUDRE Agnès.....	DGITM

Tableau d'avancement à AA1 « déprécarisés »

MIGOZZI Delphine.....	Cabinet
-----------------------	---------

Tableau d'avancement à AAP2

GUILLAMOT Isabel.....	SG
MACE Mickael.....	DGPR
BELVINDRAH Jacqueline.....	DGEC
MODESTINE Apolline.....	SG
ASSI Carole.....	CGEDD
ABOUTOHI Nourra.....	DGALN
ZODROS Valerie.....	SG
SERRE Evariste.....	Cabinet
LAHAYE Laetitia.....	DGITM
IBERSIENE Ali.....	SG
BIAUNIER Liliane.....	CMVRH
OUAGUENOUNI Yamina.....	SG
FERNANDES Emmanuelle.....	DGALN
YOUSSEFPOUR NAGHANI Sousan.....	SG
ANDRE-VERHAEGHE Marie.....	CGEDD
DUBOIS Christophe.....	SG

Tableau d'avancement à AA1

PEDROSO DA ROCHA Maria-Carmen.....	SG
LAURENT Louise.....	DGITM
LEBRUN Claire.....	SG
MERABET Hassina.....	DGALN
CACCIOTOLO Marie-Claire.....	SG
CONAN Isabelle.....	DGEC
CORDOVA Carole.....	SG
BAHA-TANTY Hassiba.....	CGDD
LEBLOND Evelyne.....	SG

RÉGIONS ALSACE, CHAMPAGNE-ARDENNE ET LORRAINE (ALCAL) - GRAND-EST

Tableau d'avancement à AAP1

PY Colette.....	DDT DU HAUT RHIN
CLAUDON Claudine.....	DDT DE LA MARNE
FOISSIER Nadège.....	DDT DE LA HAUTE MARNE
INDRIGO Valérie.....	DREAL
REIBEL Murielle.....	DREAL
LE MENTEC Thierry.....	DDT DE LA MARNE
MABILLE Sylvie.....	DIR EST
BOURGIN Martial.....	DDT DU HAUT RHIN
DABONVILLE-MORLOT Annick..	DDT MEURTHE-ET-MOSELLE
LAMBOULE Michèle.....	DIR EST
TRIGO Nathalie.....	DREAL
MEIRA Adélia.....	DREAL
MARCHOIS Lydie.....	DDT DES ARDENNES
TERRENZIO Corinne.....	DDT DE LA MOSELLE
VALDENNAIRE Isabelle.....	DDT DES VOSGES
GABRIEL Carla.....	DDT DE L'AUBE
MAURER Sylvie.....	DREAL
LAPORTE Myriam.....	CPCM de Metz
DUKARSKI Alain.....	DIR EST
DERON Cécile.....	DIR MEURTHE-ET-MOSELLE

Tableau d'avancement à AAP2

COUESMES-BELLOIR Laurence..	DDT DU BAS RHIN
MERCIER Severine.....	DDCSP DE LA MARNE
CAMBAS Sophie.....	DDT DE LA MOSELLE
BASTIN Stephanie.....	DDT DES ARDENNES
PICART Christine.....	DDT DE L'AUBE
MAGNIER Vanessa.....	DDT DE LA HTE-MARNE
WILMET Gregory.....	DDT DE LA MEUSE
HENRY Patrick.....	DIR EST
CANDIBANE Ponna.....	DREAL
CAVALIERI Christine.....	DREAL
DE ANTONI Valeria.....	DDT MEURTHE-ET-MOSELLE
KATIC Sanja.....	DDT DES VOSGES

Tableau d'avancement à AA1

BARON Sandra.....	DREAL
DARS Nadia.....	DDT DU BAS RHIN

Tableau d'avancement à AA1 « déprécarisés »

AUCUN AVANCEMENT DE GRADE CETTE ANNÉE

RÉGIONS AQUITAINE, LIMOUSIN ET POITOU-CHARENTES - NOUVELLE AQUITAINE

Tableau d'avancement à AAP1

GIROIX Fabienne.....	DIR CENTRE OUEST
DUSSAUZE Valérie.....	DDT DES DEUX SEVRES
DUPONT Roselyne.....	DDTM CHARENTE MARITIME
BOTTELEAU Mar.-Christine..	DDTM CHARENTE
HERBOURG Annie.....	DDT DE LA VIENNE
TIKOURE Sandrine.....	DDTM CHARENTE MARITIME
FONTAINE Marc.....	DDTM PYRENEES-ATLANTIQ.
BOUSSARIE Patricia.....	DIR ATLANTIQUE
LAVIGNE Danièle.....	STAP LOT ET GARONNE
GUILLOTEAU Catherine.....	DDT DES DEUX SEVRES
LEBRIAT Joëlle.....	DDT DE LA DORDOGNE
ALLUE Corinne.....	DDTM PYRENEES-ATLANTIQ.
FERRAN Jacques.....	DREAL
ROYER Brigitte.....	DREAL
MARTIN Jean-François.....	DDTM DE LA GIRONDE
CARREIRA Mireille.....	DDT DU LOT ET GARONNE
RICHER Maria-Line.....	DREAL
BOUYER Laurence.....	DDTM DE LA GIRONDE
PELLEVOISIN Carole.....	DDTM DES LANDES
DUPONT Isabelle.....	DREAL
BROUSSOLLE Monique.....	DDT DE LA CORREZE
LHERM Béatrice.....	DIRM SUD ATLANTIQUE
TREBETEL Brigitte.....	DDTM CHARENTE
ZELI Sylvie.....	DDTM CHARENTE MARITIME
VINCENT Jean-Michel.....	DREAL

Tableau d'avancement à AAP2

KURZAWINSKI Marie-Isabelle....	DREAL
WEIDER Jérôme.....	DREAL
DELUC Jennifer.....	DIR ATLANTIQUE
PERRIER Cecile.....	DDTM DE LA GIRONDE
VAILLANT Claudine.....	DREAL
MASUIN Marie-Laure.....	DIR CENTRE OUEST
BOISSINOT Sabrina.....	DDT DES DEUX SEVRES
HEREDIA Carole.....	DDTM DES LANDES
MOUTOT Nathalie.....	DREAL
CABAR Nathalie.....	DDTM DE LA GIRONDE
BISSIERE Jean-Marie.....	DDT DE LA DORDOGNE
SERRE Florence.....	DDCS DE LA GIRONDE

Tableau d'avancement à AA1

HERISSON-MUTEL Nadine...DREAL
DAVID Béatrice.....DREAL
MEUNIER Caroline.....DDPP DE LA VIENNE
RONGERIAS Marie-Christine...DDTM DE LA GIRONDE

Tableau d'avancement à AA1 « déprécarisés »

AUCUN AVANCEMENT DE GRADE CETTE ANNÉE

RÉGION AUVERGNE - RHÔNE-ALPES (AURA)

Tableau d'avancement à AAP1

MATHIEU Claudine.....	DDT DU PUY-DE-DÔME
PELLICIER Chantal.....	DDT DE LA SAVOIE
DELAITRE Sylvain.....	DIR MASSIF-CENTRAL
ROGOWSKI Dominique.....	DDT DE LA SAVOIE
ARMAND Marie-Claire.....	DDT DE LA HAUTE-LOIRE
PALLE Murielle.....	C.E.T.U.
PLANEIX Pascale.....	DREAL
FORTIER Véronique.....	DDT DE LA LOIRE
PELISSIER Jacqueline.....	DDT DE L'ALLIER
PELLERIN Nadine.....	DDT DE L'ISERE
LEVEQUE Jacqueline.....	DDT DE LA DROME
DUBOIS Corine.....	DDT DE LA HAUTE-SAVOIE
CHANUT Christine.....	DDT DE LA LOIRE
OMS Muriel.....	DIR CENTRE-EST
ZANTE Sylvie.....	DDT DE L'AIN
ROUSSIES Odile.....	DDT DU CANTAL
DURAND Sylvie.....	DDT DE L'ARDECHE
MARZANO Gina.....	DREAL
SERBERA Chantal.....	DDT DE L'AIN
GUETTICHE Fahima.....	DREAL
GALLIE Céline.....	DDT DE LA LOIRE
DESSAINT Véronique.....	DDT DU RHÔNE
RIVIERE (PAYET) Marie-Sylvette.....	DDT DU RHÔNE
VILOTTE Valérie.....	DIR CENTRE-EST
BOUSQUET Nadine.....	DIR MASSIF-CENTRAL
BOMPARD Marie-Christine.....	DDT DE LA HAUTE-LOIRE
MICHEL Annick.....	DDT DE L'ARDECHE
ABRAHAM Corinne.....	STRMTG
JEOFFRET Joëlle.....	DREAL

Tableau d'avancement à AA1 « déprécarisés »

AUCUN AGENT CONCERNÉ

Tableau d'avancement à AAP2

CHAUBRON Céline.....	DDT DE L'ALLIER
REPELLIN Laure.....	DDT DE L'ISERE
MORTIER Hélène.....	DIR MASSIF-CENTRAL
DUMOLLARD Estelle.....	DDCS DE L'AIN
SPENETTE Yves.....	DIR MASSIF-CENTRAL
MICHON Christele.....	DDT DE L'ISERE
MOLIN Frédérique.....	DREAL
RUIZ Alexandre.....	DDT DE LA LOIRE
THEVENET Dominique.....	DREAL
BRUYERE Caroline.....	DDT DE L'ARDECHE
ALLIMONIER Emmanuelle.....	DIR CENTRE-EST
CAER Virginie.....	DREAL
GIRARD Corinne.....	DDT DU RHÔNE
LENDEL Marie-Anna.....	DDT DU PUY-DE-DÔME
CAMINAZ Sylvie.....	DDT DE LA HAUTE-SAVOIE
STAPHORST Anne.....	DDCS RHÔNE

Tableau d'avancement à AA1

NOIRFALISE Marie-Line.....	DDT DU PUY-DE-DÔME
ROUSTAND Delphine.....	DDPP DU PUY-DE-DÔME
BOUVERET Céline.....	DIR CENTRE-EST
BENMOUHA Muriel.....	DREAL
VIZIER Sylvana.....	DREAL
TEDESCHI Eric.....	DREAL

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Tableau d'avancement à AAP1

RACINE Thérèse.....	DDT DU DOUBS
BULABOIS Sylvie.....	DDT DU JURA
GONDCAILLE Valérie.....	DDT DE SAONE-ET-LOIRE
KOUBY Micheline.....	DCS DE SAONE-ET-LOIRE
PECHERY Florence.....	DDT DE LA NIEVRE
RENARD Nathalie.....	DDT DE LA COTE-D'OR
GUENEAU Irène.....	DREAL
CHARVET Catherine.....	DREAL
DAVID Pascal.....	DDT DE L'YONNE
GAUNAND Nathalie.....	DREAL
VIEN Dominique.....	DDT TERRITOIRE DE BELFORT
SAILLARD Sylvie.....	DDT DU JURA

Tableau d'avancement à AA1

MENANTEAU Isabelle.....DRAAF CPCM DU DOUBS

Tableau d'avancement à AAP2

MOUTIER Caroline.....	DDT DE LA HAUTE-SAONE
LEGER Aurélie.....	DDT SAONE-ET-LOIRE
GISO Magali.....	DDT DU JURA
CLERICI Lucie.....	DREAL
GARREAU Chantal.....	DDT DE LA COTE-D'OR

Tableau d'avancement à AA1 « déprécarisés »

AUCUN AVANCEMENT DE GRADE CETTE ANNÉE

RÉGION BRETAGNE

Tableau d'avancement à AAP1

PHILIPPE Odile.....DDTM DES COTES-D'ARMOR
GONZALEZ Sylvie..... DDTM DU MORBIHAN
COURROT Maryse.....DDTM DU FINISTERE
OLLIVIER Nathalie..... DREAL
JOUIN Rolande..... DIR OUEST
GAUTHIER-PIHERY Josette..DREAL
CHAMPAGNAY Annie..... DDTM ILLE-ET-VILAINE
DORANT Françoise..... DDTM DU MORBIHAN
RAZAVET Françoise..... DDTM DES COTES-D'ARMOR
LE PELVE Chrystelle.....DDTM DU MORBIHAN
LE MENER Claire.....DDTM DES COTES-D'ARMOR
DOLLE Patricia.....DDTM DU MORBIHAN
LE MAIGAT Florence.....DDTM DU FINISTERE

Tableau d'avancement à AAP2

DREAU Danielle..... DDTM DU FINISTERE
COTTAIS Fabienne..... DREAL
LOUIHIBI Saida..... DIR OUEST
MARGARIN-JOHAN Zorica.....DDTM ILLE-ET-VILAINE
HEMONIC Nora..... DDTM DU MORBIHAN
CAMUS Laurene.....DREAL
ROYER Sylvain.....COM. COM. DINAN
CONNAN Marie-Christine.....DIR OUEST

Tableau d'avancement à AA1

CARMOUET Catherine.....DREAL

Tableau d'avancement à AA1 « déprécarisés »

LE GUENNEC Mauricette..... DDTM DU MORBIHAN

RÉGION CENTRE-VAL-DE-LOIRE (ex région Centre)

Tableau d'avancement à AAP1

TACHAT Sandra.....DDCSPD DE L'EURE-ET-LOIR
JOUANNEAU Martine.....DDT DU LOIR-ET-CHER
TOUSSAINT Chantal.....DDT DE L'INDRE-ET-LOIRE
LAGARDE Annie.....DDT DE L'INDRE
GRIECO Maryline.....DDT DE L'EURE-ET-LOIR
POUVESLE Annie-Claire.....DDT DU CHER
BESSAI Dominique.....DREAL
LASNIER Annie.....DDT DU LOIRET

Tableau d'avancement à AAP2

GAUVIN Thierry.....DDT DU LOIR-ET-CHER
BLIN Natacha..... DREAL
GAUTRON Anne.....DDT DE L'EURE-ET-LOIR
BARDIN Sophie.....DDT DE L'INDRE
COLINEAU Agnes.....DDT DE L'INDRE-ET-LOIRE

Tableau d'avancement à AA1

COUGNEAU Anne.....DDT DU CHER

Tableau d'avancement à AA1 « déprécarisés »

AUCUN AGENT CONCERNÉ

CORSE

Tableau d'avancement à AAP1

MATTEUCCI Michelle.....DDTM DE LA CORSE
VALERY Louise.....DDTM DE LA HAUTE-CORSE
VALDRIGHI Noëlle.....DDTM DE LA HAUTE-CORSE

Tableau d'avancement à AAP2

AUCUN PROMU

Tableau d'avancement à AA1 « déprécarisés »

AUCUN AVANCEMENT DE GRADE CETTE ANNÉE

Tableau d'avancement à AA1

AUCUN AVANCEMENT DE GRADE CETTE ANNÉE

ILE-DE-FRANCE

Tableau d'avancement à AAP1

MATHIEU (RICCHELLI) Sylvie...DDT DU VAL-D'OISE
ANDRETTI Sophie.....DDT DE SEINE-ET-MARNE
CARPENTIER Hélène.....DRIEA/UTEA SEINE-ST-DENIS
PARENT Christel.....DRIEA / SGD
BURDET Laurence.....DDT DES YVELINES
POLIZZI Michèle.....DRIHL SEINE-SAINT-DENIS
HENRY Nathalie.....DDT DU VAL-D'OISE
GALLOIS Jocelyne.....DRIEA / SST
NIELLEZ Cécile.....DDT DE SEINE-ET-MARNE
SALVATORE Françoise.....DRIEA CVRH
LAM Jacqueline.....DDT DE SEINE-ET-MARNE
DORDONNAT Blandine.....DDT DES YVELINES
TEROUTE Evelyne.....DDT DE SEINE-ET-MARNE
LAURATET Marie-Joëlle.....DDT DE L'ESSONE
BOIVIN Myriam.....DRIHL DE SEINE-ST-DENIS
GROSSET Nathalie.....DRIEE DES YVELINES
BAHOUS Djamilia.....DDT DU VAL-D'OISE
JOURDANNE Lucette.....DDT DES YVELINES
NICOLAS-NELSON Sophie...DRIEA / SA
MARBOEUF Kheira.....DRIEA / SG / BRH

Tableau d'avancement à AAP2

JEUDY Christine.....DRIEA/UTEA SEINE-ST-DENIS
HERRERO Sandra.....DDT DU VAL-D'OISE
LE ROUX Yann.....DDT DES YVELINES
CLERVIL Gisèle.....DRIEE
DEMERY Laurence.....DRIEA/UTEA SEINE-ST-DENIS
HEUGA Nathalie.....DRIEA / SGD
OTT Muriel.....DDCS SEINE-ET-MARNE
FAGUERET Nelly.....DRIHL
DUMAS Jacqueline.....DRIEA/UTE HAUTS-DE-SEINE
DOUMA Nadjet.....DRIEE
BOUMOUR Dominique.....DDT DES YVELINES

Tableau d'avancement à AA1

YOYOTTE Corinne.....DRIEE
RAME Laurence.....DRIHL DU VAL-DE-MARNE
LOIR Richard.....DRIEA-CSR / CPCM
BISSON Isabelle.....DRIEE

Tableau d'avancement à AA1 « déprécarisés »

AUCUN AGENT CONCERNÉ

RÉGIONS LANGUEDOC-ROUSSILLON ET MIDI-PYRENNÉES - OCCITANIE

Tableau d'avancement à AAP1

HAYOT Danielle.....DDTM DU GARD
ARNAC Jean-Luc.....DDTM DE L'HERAULT
PELLIZZARI Françoise.....DDT DE HAUTE-GARONNE
RUIZ Chantal.....DREAL
DRIAN Marie-Claude.....DDTM DE L'AUDE
GARACH Jean-Luc.....DDT DU LOT
BUFFAZ Pierre.....DDT TARN-ET-GARONNE
BARDAZZI Fabrice.....DREAL
PASTRE Eric.....DDT DE HAUTE-GARONNE
TENEDOS Claudie.....DDT DU TARN
MARTINEZ Josée.....DDT DE L'ARIEGE
BEX Véronique.....DDT DE L'AVEYRON
LARGITTE José.....DDT DU GERS
MATHE Valerie.....DREAL
NEGRE Lydie.....DDT DE LA LOZERE
TELLO Véronique.....DDT HAUTES-PYRENEES
STOCKER Laurent.....DDTM DE L'HERAULT
DUBOIS - MATHIEU Corinne..DIR SUD-OUEST
ROCLAND Annick.....DDTM DE L'AUDE
MAUREL Christine.....DDT DU TARN
SAVY Véronique.....DDT DE L'AVEYRON
FERRON Marie-Thérèse.....DDT DU LOT

Tableau d'avancement à AAP2

CAMPOS Estelle.....DDTM DU GARD
SANCHEZ Araceli.....DDCS HAUTE-GARONNE
MERCIER Christelle.....DDT DU GERS
SASTRES Michel.....DDT DU LOT
MIRAMONT Véronique.....DREAL
CORTINOVIS Fabienne.....DIRSO
BEMBASSAT Anne.....DREAL
HIBOUCHE Djamilia.....DREAL
BLANC Eric.....DDTM DE L'HERAULT
DUROYON Geneviève.....DREAL
CICHOCKI Didier.....DDTM DE L'AUDE
HELIMI Ghania.....DDT DE L'ARIEGE
GARCIA Jean-Luc.....DREAL

Tableau d'avancement à AA1

CLABAUT Christelle.....DREAL
LE BREC Julie.....DDT DE HAUTE-GARONNE

Tableau d'avancement à AA1 « déprécarisés »

AUCUN AVANCEMENT DE GRADE CETTE ANNÉE

RÉGIONS NORD-PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE – HAUTS-DE-FRANCE

Tableau d'avancement à AAP1

SOUART Sylvie.....DDT DE L'OISE
KAPUSTA Pascale.....DDTM DU NORD
GRAS Danielle..... DDT DE L' AISNE
VERSTRAETE Isabelle.....DDTM DU PAS-DE-CALAIS
BOYER Catherine.....DDT DE L'OISE
VANTREPOTE Nicole.....DDTM DU NORD
CHEVALLIER Brigitte.....DDT DE L' AISNE
LEGRAND Laurence..... DDT DE L'OISE
RAKOTOMALALA Dette.....DDTM DU PAS-DE-CALAIS
WATRELOS Olivier.....DREAL
DORE Sandra.....DDTM DU PAS-DE-CALAIS
FIEVET Serge.....DDTM DU NORD
RONDEAU Isabelle.....DREAL
BALIN Fabienne.....DDTM DU NORD
CUVILLIEZ Chantal.....DIR NORD
BRAY Emmanuelle.....DDTM DU PAS-DE-CALAIS
LAMBERT Roselyne.....DREAL
PAIGNEAU Nathalie.....DDCS DE L'OISE
NORMAND Jean-Marc.....DDT DE L' AISNE

Tableau d'avancement à AAP2

LACHANT Corinne.....DDT DE L'OISE
HURLUPE Delphine.....DDTM DU PAS-DE-CALAIS
LESAGE-ACCART Sandrine. .DREAL
SORIAUX Corine.....DDTM DU NORD
DEVISMES Sébastien.....DDTM DE LA SOMME
DESTEIRDT Florence.....DREAL
BOULANGER Olivier.....DREAL
CREPIN Guislaine.....DDTM DU PAS-DE-CALAIS
LESPINE Isabelle.....DDT DE L' AISNE
WILLOT Isabelle.....DREAL
THONION Christophe.....DDTM DU NORD
BAUDE Nathalie.....DIR NORD

Tableau d'avancement à AA1

DAUPHIN Catherine.....DREAL
DANDREA Sylvie.....DDCS DE L'OISE

Tableau d'avancement à AA1 « déprécarisés »

AUCUN AVANCEMENT DE GRADE CETTE ANNÉE

RÉGION NORMANDIE

Tableau d'avancement à AAP1

QUESNEL-BAUDOUIN Annie...DDTM DE LA MANCHE
LHULLIER Isabelle.....DDTM DE L'EURE
RAYON Karine.....DREAL
ALVELOS Jacqueline.....DREAL
POULLAIN Christèle.....DDTM DE LA MANCHE
CHERIFI Fabienne.....DDTM DE SEINE-MARITIME
LAINE Joël.....DDTM DU CALVADOS
LELION Jacqueline.....DIR NORD OUEST
DOYEN Karine.....DDT DE L'ORNE
HAGUES Catherine.....DDTM DE SEINE-MARITIME
SAINT-MARTIN TANGUY Christine. DIRM MANCH.-EST-MER-NORD
COLLOS Dominique.....DREAL
JACQUES Isabelle.....DDTM DE L'EURE
PELLETIER Jocelyne.....DDTM DE SEINE-MARITIME
BERTHELIER Marcella.....DDTM DE LA MANCHE

Tableau d'avancement à AAP2

LESAULNIER Thierry.....DDTM DE LA MANCHE
GANTIER Nathalie.....DIR NORD OUEST
CHEBANA Michel.....DREAL
PALLUAULT Florence.....DIR NORD OUEST
DOLOUE Catherine.....DDTM DE LA MANCHE
LAMIDEL Robert.....DIRM MANCH.-EST-MER-NORD
PERROTIN Christine.....DDT DE L'ORNE
TECHER Françoise.....DDTM DU CALVADOS

Tableau d'avancement à AA1 « déprécarisés »

MARIE Sylvie.....DREAL

Tableau d'avancement à AA1

DJABRI Stéphanie.....DREAL
CORIS Laurent.....DRAAF

PAYS DE LA LOIRE

Tableau d'avancement à AAP1

CANO Valérie..... DREAL
SCHNEIDER Christine..... DDT DU MAINE-ET-LOIRE
ANNE Françoise..... DDT DE LA MAYENNE
ZODROS Christian..... DDCS DE LA SARTHE
GAULTIER Isabelle..... DREAL
VIOLEAU Danièle..... DDTM DE LA VENDEE
ROUSSEAU Josiane..... DDTM LOIRE ATLANTIQUE
DEROMMELAERE Olivier..... DDT DU MAINE-ET-LOIRE
LEBOSSÉ Michèle..... DDTM LOIRE ATLANTIQUE
LE BIHAIN Isabelle..... DREAL
LAZENNEC Gisèle..... DIRM NORD ATL. - MAN. OUEST
FERRAND Nadine..... DDTM DE LA VENDEE
PEROCHEAU Marie-Cécile..... DDTM DE LA VENDEE
VILGRAIN Catherine..... DDT DU MAINE-ET-LOIRE

Tableau d'avancement à AAP2

AUGER Florence..... DDTM LOIRE ATLANTIQUE
LEBOUC Patrice..... DDT DU MAINE-ET-LOIRE
HOLODYNski Bertrand..... DREAL

Tableau d'avancement à AA1

ROBERT Nathalie..... DIRM NORD ATLANTIQUE

Tableau d'avancement à AA1 « déprécarisés »

AUCUN AVANCEMENT DE GRADE CETTE ANNÉE

RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR (PACA)

Tableau d'avancement à AAP1

ACHARD Christine..... DIR MEDITERRANEE
ROESCH-FALZERANA Marie-Pierre. DREAL
TURREL Robert..... DIR MEDITERRANEE
DUROUX Danièle..... DDTM BOUCHES-DU-RHONE
BAUKEL Michèle..... DDT DU VAUCLUSE
SULIGOI Josiane..... DREAL
DI MARZO Marianne..... DREAL
DHURMAJEE Maryse..... DDTM ALPES MARITIMES
FERRARO Béatrix..... DDT DU VAUCLUSE
CAILLAUD Sylvie..... DDTM DU VAR
LE BERRE Chantal..... DDTM DU VAR
LYONS Françoise..... DDT ALPES-DE-HTE-PROVENCE
ROSSET Josette..... DDCS ALPES MARITIMES

Tableau d'avancement à AAP2

LORAIN Pierre..... DREAL
AYDIN-CALOGEROPOULOS Theodora. DDT DU VAUCLUSE
BIVILLE Véronique..... DREAL
MARIAYE Mark..... DIR MEDITERRANEE
LEVASSEUR Claire..... DDTM BOUCHES-DU-RHONE
MIANE Muriel..... DDT ALPES-DE-HTE-PROVENCE
CAUTOUR Thierry..... DDTM DU VAR

Tableau d'avancement à AA1

LUCZAC Françoise..... DREAL
ROSE Delphine..... DREAL
MANZONI Corinne..... DIR MEDITERRANEE

Tableau d'avancement à AA1 « déprécarisés »

DELAIGUE Corinne..... DDT DU VAUCLUSE

GUADELOUPE (971)

Tableau d'avancement à AAP1

LINON RIBERE Rose Lise..... DM
KABEL Jeannine..... DEAL
ROSEAU Lucia..... DEAL
OSSEUX Anne Ketty..... DEAL

Tableau d'avancement à AAP2

LARDAN Lucia..... DEAL
BABEL Michel..... DEAL

Tableau d'avancement à AA1

AUCUN AGENT CONCERNÉ

Tableau d'avancement à AA1 « déprécarisés »

AUCUN AGENT CONCERNÉ

GUYANE (973)

Tableau d'avancement à AAP1

BARRAL Brigitte.....DEAL
MORDICE Nadine.....DEAL

Tableau d'avancement à AA1

AUCUN AGENT CONCERNÉ

Tableau d'avancement à AAP2

JUMINER Carole.....DEAL
COPPET Bernard.....DEAL

Tableau d'avancement à AA1 « déprécarisés »

AUCUN AGENT CONCERNÉ

LA RÉUNION (974)

Tableau d'avancement à AAP1

POTHIN Yolaine.....DEAL
BEGUE Gladys.....DEAL
KICHENAPANAI DOU Michèle....DEAL

Tableau d'avancement à AA1

AUCUN AGENT CONCERNÉ

Tableau d'avancement à AAP2

AUCUN AVANCEMENT DE GRADE CETTE ANNÉE

Tableau d'avancement à AA1 « déprécarisés »

AUCUN AVANCEMENT DE GRADE CETTE ANNÉE

MARTINIQUE (972)

Tableau d'avancement à AAP1

TUNORFE Valérie.....DEAL
RODIN Claudine.....DEAL
TIN Maryline.....DEAL

Tableau d'avancement à AA1

SEYMOUR Jean-Pierre.....DEAL

Tableau d'avancement à AAP2

DEWIS KICHENIN Pascale.....DEAL

Tableau d'avancement à AA1 « déprécarisés »

AUCUN AVANCEMENT DE GRADE CETTE ANNÉE

MAYOTTE (976)

Tableau d'avancement à AAP1

VORBURGER Danielle.....CSPI

Tableau d'avancement à AA1

AUCUN AVANCEMENT DE GRADE CETTE ANNÉE

Tableau d'avancement à AAP2

ABDOU SOILIH Houjati.....DEAL
MODRAHOMA-ASSANI Chamosia. .DEAL

Tableau d'avancement à AA1 « déprécarisés »

AUCUN AGENT CONCERNÉ

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON (975)

Tableau d'avancement à AAP1

AUCUN AVANCEMENT DE GRADE CETTE ANNÉE

Tableau d'avancement à AA1

AUCUN AGENT CONCERNÉ

Tableau d'avancement à AAP2

AUCUN AVANCEMENT DE GRADE CETTE ANNÉE

Tableau d'avancement à AA1 « déprécarisés »

AUCUN AGENT CONCERNÉ

CEREMA (Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)

Tableau d'avancement à AAP1

LEVEQUE Dominique.....Dter (Direction territoriale) Ouest
CHARLES Dominique.....Dter Méditerranée
NICANOR Agnès.....Dter Ile-de-France
WATERKEYN Lydie.....Dter Centre-Est
GUIBERT Mireille.....Dter Normandie-Centre
HERBELOT Laurence.....Dter Nord-Picardie
BOISTARD Catherine.....Siège
SANTOLI Véronique.....Dter Sud-Ouest
LEKOHAL Meriem.....Dter Centre-Est
PEIFFER Pascale.....Dter Est

Tableau d'avancement à AAP2

MALET-POUJOL Rachel.....Dter Méditerranée
BOUGHRIBI Houda.....Siège
RACINE Laurence.....Dter Nord-Picardie
LAREUR Jacqueline.....Dtec (Direction technique) EMF
MARCEL Martine.....Dter Sud-Ouest

Tableau d'avancement à AA1

BLIN Corinne.....Dtec Itc (Infra. transport / matériaux)
YANG May-Bao.....Dter Ile-de-France

Tableau d'avancement à AA1 « déprécarisés »

AUCUN AGENT CONCERNÉ

VNF (Voies navigables de France)

Tableau d'avancement à AAP1

BERKANE Corinne.....DT (Direction territoriale) Sud-Ouest
CORDROCH Joëlle.....DT Bassin de la Seine
CAMPOS-PEREIRA Manuel..DT Nord-Est
DELOTTRY Carole.....DT Nord Pas-de-Calais
JOLY Michèle.....DT Rhône Saône
RAYNEAU Isabelle.....DT Bassin de la Seine
PIETRYKOWSKI Agnès.....DT Centre-Bourgogne
BROGARD Sylvie.....DT Nord-Est
MONASSONT Thierry.....DT Bassin de la Seine
GOULLEY Frédéric.....DT Strasbourg
RAMON Isabelle.....DT Nord Pas-de-Calais
RADON Nicole.....DT Rhône Saône
FAURE Sylvie.....DT Bassin de la Seine

Tableau d'avancement à AAP2

LABRE Fanny.....DT Nord Pas-de-Calais
LAMPS Francoise.....DT Strasbourg
NARCIN Carole.....DT Bassin de la Seine
GUERIN Nathalie.....DT Nord-Est
BECARD Isabelle.....DT Nord Pas-de-Calais
BUHR Christelle.....DT Rhône Saône
VAR Nathalie.....DT Sud-Ouest

Tableau d'avancement à AA1

VINCENT Sonia.....DT Centre-Bourgogne
BENOUHAB Sabrina.....DT Rhône Saône
KERTIS Sevgi.....DT Bassin de la Seine

Tableau d'avancement à AA1 « déprécarisés »

AUCUN AGENT CONCERNÉ

DRH (services harmonisés par la Direction des ressources humaines du ministère)

Tableau d'avancement à AAP1

RESGNIER Nathalie.....Conservatoire du Littoral
FERRI Anne.....ENPC (École Nale des Ponts et Chaussées)
LECA Catherine.....ENPC (École Nale des Ponts et Chaussées)
GIOVANNINI Eve.....ENSM Marseille (École. Nale Sup. Marine)
GIMENEZ Patrick.....ENTPE (École. Nale Tvx Publics de l'État)
CREUSE Valérie.....IFSTTAR (Institut Français des Sciences
et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux)
GUION Sylvie.....PN DES ÉCRINS (Parc National)
MECHITOUA Nasser.....PN Pyrénées (Parc National)
PEYRAMAYOU Valérie.....PN Pyrénées (Parc National)

Tableau d'avancement à AAP2

IWEINS Ségolène.....ENIM (Etablissement National des Invalides
de la Marine)
CHARTIER Sabrina.....ENPC
DOISY Nadia.....ENSM (École. Nale Sup. Marine)
BELARBI Nassera.....IFSTTAR
LHOTELLIER Chantal.....IGN
BIANCO Barbara.....PN DU MERCANTOUR

Tableau d'avancement à AA1 « déprécarisés »

CHAHNAMIAN Christophe.....ENPC
DE BOISROLIN Marie-Victoire. PN GUADELOUPE

Tableau d'avancement à AA1

MUNOZ Céline.....ENTPE
DECHESSNE Armelle.....IFSTTAR

HORS MINISTÈRE

Tableau d'avancement à AAP1

GASTOU Danielle.....ENSA (École. Nationale Sup. d'Architecture)
DAMBREVILLE Maryse.....Ministère Cult. et Comm.
GIUNTOLI Annick.....ESID (Défense)

Tableau d'avancement à AA1

AUCUN AGENT CONCERNÉ

Tableau d'avancement à AAP2

COFFINIER Sylvie.....ESID (Défense)

Tableau d'avancement à AA1 « déprécarisés »

AUCUN AGENT CONCERNÉ

ASSOCIATIONS ET SYNDICATS

Tableau d'avancement à AAP1

JEAN-LOUIS Marie-Chantal. .CGT AC
AMBRY Muriel.....FO
PANACAKIS Béatrice.....FO

Tableau d'avancement à AA1

AUCUN AGENT CONCERNÉ

Tableau d'avancement à AAP2

LELIARD Marie-José.....CGT SNPTAS
HACHIN PascaleASCEE Seine-Maritime

Tableau d'avancement à AA1 « déprécarisés »

AUCUN AGENT CONCERNÉ

Vous trouverez en annexe les nouvelles grilles de salaire applicables au 1er janvier 2017 (échelles C1, C2 et C3).

Références : le décret relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État : Décret du 11 mai 2016 et Décret no 2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret no 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières.

N.B. : les résultats seront officiels après signature et publication sur le site intranet du ministère.

MODALITÉS DE RECLASSEMENT SUITE AU CHANGEMENT DE GRADE ET RECLASSEMENT DANS LES NOUVELLES GRILLES PPCR

Avec l'application du PPCR au 01/01/2017, le corps des adjoints administratifs passe de 4 à 3 grades : C1, C2 et C3 (fusion des échelles 4 et 5).

N.B. : les réductions et majorations d'ancienneté attribuées au titre des années précédant l'année 2017 et non utilisées pour un avancement d'échelon sont conservées.

► [Consulter le protocole PPCR et ses annexes](#)

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'AA1 (AA2 « promus » AA1)

1) Modalités de changement de grade suite à cette CAP

Reclassement de AA2 (échelle 3) en AA1 (échelle 4) même échelon et ancienneté conservée

2) Modalités de reclassement dans les nouvelles grilles PPCR au 01.01.2017

Les fonctionnaires de catégorie C appartenant à un grade relevant de l'échelle 4 de rémunération (AA1) sont reclassés dans un grade relevant de l'échelle de rémunération « C2 » conformément au tableau ci-dessous.

SITUATION DANS LE GRADE situé en échelle 4	SITUATION DANS LE GRADE situé en échelle C2	ANCIENNETÉ D'ÉCHELON CONSERVÉE dans la limite de la durée d'échelon
12 ^e échelon	9 ^e échelon	Ancienneté acquise
11 ^e échelon	8 ^e échelon	1/2 de l'ancienneté acquise
10 ^e échelon	8 ^e échelon	Sans ancienneté
9 ^e échelon	7 ^e échelon	2/3 de l'ancienneté acquise
8 ^e échelon	6 ^e échelon	2/3 de l'ancienneté acquise
7 ^e échelon	5 ^e échelon	Ancienneté acquise
6 ^e échelon	4 ^e échelon	Ancienneté acquise
5 ^e échelon	3 ^e échelon	Ancienneté acquise
4 ^e échelon	2 ^e échelon	Ancienneté acquise
3 ^e échelon	2 ^e échelon	Sans ancienneté
2 ^e échelon	1 ^{er} échelon	Ancienneté acquise
1 ^{er} échelon	1 ^{er} échelon	Sans ancienneté

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'AAP2 (AA1 « promu » AAP2)

1) Modalités de changement de grade suite à cette CAP

Reclassement de AA1 (échelle 4) en AAP2 (échelle 5) même échelon et ancienneté conservée

2) Modalités de reclassement dans les nouvelles grilles PPCR

Les fonctionnaires de catégorie C appartenant à un grade relevant de l'échelle 5 de rémunération (AAP2) sont reclassés dans un grade relevant de l'échelle de rémunération « C2 » conformément au tableau ci-dessous.

SITUATION DANS LE GRADE situé en échelle 5	SITUATION DANS LE GRADE situé en échelle C2	ANCIENNETÉ D'ÉCHELON CONSERVÉE dans la limite de la durée d'échelon
12 ^e échelon	11 ^e échelon	Ancienneté acquise
11 ^e échelon	10 ^e échelon	3/4 de l'ancienneté acquise
10 ^e échelon	9 ^e échelon	3/4 de l'ancienneté acquise
9 ^e échelon	8 ^e échelon	2/3 de l'ancienneté acquise
8 ^e échelon	7 ^e échelon	2/3 de l'ancienneté acquise
7 ^e échelon	6 ^e échelon	Ancienneté acquise
6 ^e échelon	5 ^e échelon	Ancienneté acquise
5 ^e échelon	4 ^e échelon	Ancienneté acquise
4 ^e échelon	4 ^e échelon	Sans ancienneté
3 ^e échelon	3 ^e échelon	1/2 de l'ancienneté acquise, majoré d'un an
2 ^e échelon	3 ^e échelon	Ancienneté acquise
1 ^{er} échelon	2 ^e échelon	Deux fois l'ancienneté acquise

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'AAP1 (AAP2 « promu » AAP1)

1) Modalités de changement de grade suite à cette CAP

Reclassement de AAP2 (échelle 5) en AAP1 (échelle 6) même échelon et ancienneté conservée

- 12^e échelon ► 7^e échelon, sans reliquat
- 11^e échelon ► 6^e échelon, 3/4 de l'ancienneté acquise
- 10^e échelon ► 6^e échelon, sans reliquat
- 9^e échelon ► 5^e échelon, ancienneté acquise
- 8^e échelon ► 4^e échelon, 2/3 de l'ancienneté acquise
- 7^e échelon ► 3^e échelon, ancienneté acquise
- 6^e échelon ► 2^e échelon, 1/2 de l'ancienneté acquise

2) Modalités de reclassement dans les nouvelles grilles PPCR

Les fonctionnaires de catégorie C appartenant à un grade relevant de l'échelle 6 de rémunération (AAP1) sont reclassés dans un grade relevant de l'échelle de rémunération « C3 » conformément au tableau ci-dessous.

SITUATION DANS LE GRADE situé en échelle 6	SITUATION DANS LE GRADE situé en échelle C3	ANCIENNETÉ D'ÉCHELON CONSERVÉE dans la limite de la durée d'échelon
9 ^e échelon	10 ^e échelon	Ancienneté acquise
8 ^e échelon	9 ^e échelon	3/4 de l'ancienneté acquise
7 ^e échelon	8 ^e échelon	3/4 de l'ancienneté acquise
6 ^e échelon	7 ^e échelon	Ancienneté acquise
5 ^e échelon :		
A partir d'un an six mois	6 ^e échelon	4/3 de l'ancienneté acquise au-delà de 18 mois
Avant un an six mois	5 ^e échelon	4/3 de l'ancienneté acquise
4 ^e échelon	4 ^e échelon	Ancienneté acquise
3 ^e échelon	3 ^e échelon	Ancienneté acquise
2 ^e échelon	3 ^e échelon	Sans ancienneté
1 ^{er} échelon	2 ^e échelon	Ancienneté acquise

PPCR et RETRAITE pour la catégorie C

• **Au 1^{er} janvier 2017** : il s'agit d'une réforme statutaire (les grades de cette catégorie actuellement répartis dans 4 échelles de rémunération vont être reclassés dans les grades relevant de 3 nouvelles échelles de rémunération C1, C2, C3)

=> Obligation de rester 6 mois dans la nouvelle situation notifiée à chacun-e par arrêté pour en bénéficier en retraite (prise en compte pour la liquidation de la pension sous réserve que les grades et les échelons aient été détenus pendant une période minimum de 6 mois sauf en cas de radiation des cadres pour décès ou invalidité imputable au service).

• **Aux 1^{er} janvier 2018, 2019 et 2020** : il s'agit de réformes indiciaires (revalorisation INM – indice net majoré - afférent à l'échelon sans modification de la grille)

=> Il suffit de percevoir ce nouvel indice pendant au moins 1 journée pour en bénéficier pour le calcul de la pension.



• **en 2020** : réforme mixte pour échelle de rémunération C1

=> Création d'un nouvel échelon terminal au 1^{er} janvier => condition de 6 mois pour en bénéficier pour la retraite.

Défendez-vous, rejoignez la CGT
en contactant localement un représentant

BULLETIN D'ADHESION à remettre à un militant CGT de ton Service ou à un(e) élu(e) CGT à la CAP

Nom : Prénom : Indice :

Service (DDTM, DIR, DREAL ...) : Adresse :

.....
Signature

NOTA BENE : dorénavant les cotisations ouvrent droit à un CREDIT D'IMPÔT (66 %) même pour les agents non imposables (s'ils ne déclarent pas « aux frais réels »)

Je souhaite adhérer
au SNPTAS CGT

Syndicat National des Personnels Techniques, Administratifs et de Service (SNPTAS) CGT du MEEM / MLHD

Visitez notre site internet : <http://www.snptas-cgt.net>

ou adhérez en ligne : <http://www.snptas-cgt.net>